

PROGRAMME LEADER 2014-2020

CONFERENCE DE PRESSE
Programme Leader en Lozère 2014-2020
Mardi 8 septembre 2015

en présence de

Sophie PANTEL
Présidente du Département de la Lozère
& des GAL Lozériens

L'Europe est présente au quotidien auprès des citoyens. Mais les aides européennes sont souvent mal connues ou mal comprises des acteurs locaux. Les Français, en particulier, se saisissent beaucoup moins des opportunités de financement européen que leurs voisins.

Face à ces constats, le Département joue un rôle d'information et de promotion des fonds européens. Il soutient les structures locales (collectivités, associations, entreprises) en leur apportant conseil et assistance au montage de projet.





Les programmes européens en bref :

Compétence

l'autorité de gestion a été transférée de l'État aux Régions pour la mise en œuvre de la plupart des programmes.

Malgré les fusions prochaines des Régions, **les programmes européens resteront sur les délimitations actuelles des Régions** jusqu'en 2020

2020

Budget

Sur 27 milliards € de crédits européens alloués à la France pour l'ensemble de la période, le Languedoc-Roussillon bénéficiera d'une **enveloppe régionale de 1 119 millions €**, à laquelle s'ajoutent les enveloppes des programmes interrégionaux (dont **40 millions € pour le programme Massif central** et **33 millions € pour le programme Loire** : la Lozère pourra y prétendre à ces programmes)

1119 M€

Les thématiques

Les crédits européens sont attribués en fonction de leur thématique, par des « fonds » différents : le FEDER (fonds européen de développement régional), le FSE (fonds social européen), le FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) et le FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)

Les thématiques éligibles

FEDER – 306 M€ en Languedoc-Roussillon :

recherche – développement technologique – innovation, compétitivité des PME, accès aux TIC, efficacité énergétique, préservation et valorisation du patrimoine naturel et culturel ;

FSE – 194 M€ en Languedoc-Roussillon :

employabilité des jeunes, entrepreneuriat et création d'entreprises, formation et apprentissage tout au long de la vie, accès à l'emploi, inclusion sociale ;

FEADER – 597 M€ en Languedoc-Roussillon :

investissements dans les exploitations agricoles et les entreprises agro-alimentaires, investissements dans les zones forestières et les entreprises du bois, mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), indemnités compensatrices de handicap naturel (ICHN), développement des zones rurales et LEADER.

Fonds européens structurels et d'investissement 2014-2020

Pour atteindre les objectifs de la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, les politiques européennes sont dotées d'un budget de 960 milliards d'euros pour les 28 États membres et pour 7 ans. La nouvelle période 2014-2020 a été lancée le 1er janvier 2014.

Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux États membres la gestion d'une partie de ces crédits, appelés fonds européens structurels et d'investissement (FES). En France, 4 FES, relatifs à 3 politiques, sont concernés :

Quels montants pour la France ?



588 millions d'€
FEAMP
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
Contribuer au développement durable de la pêche et de l'aquaculture et préserver les zones côtières

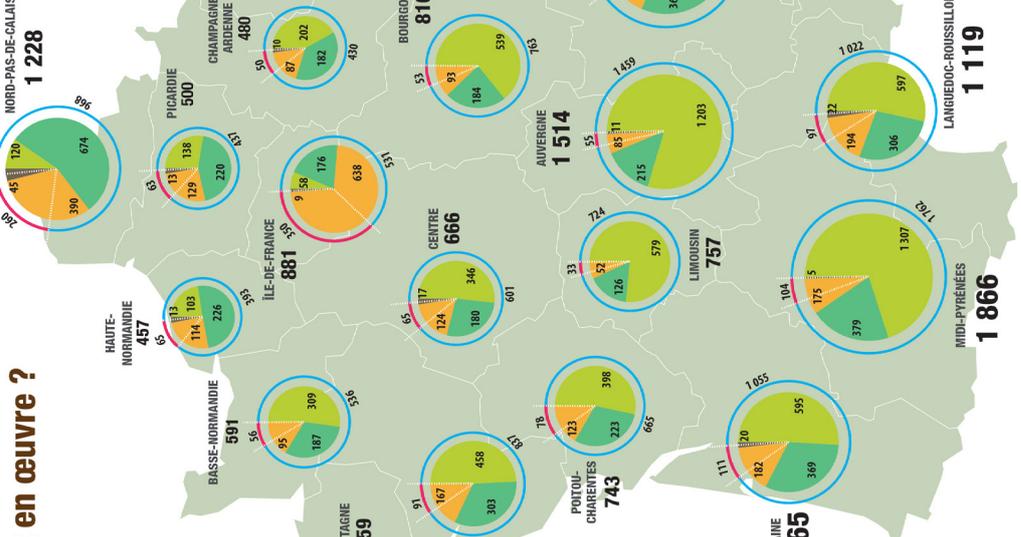
310 millions d'€
IEJ des jeunes
Initiative pour l'emploi des jeunes
Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en recherche d'emploi de 15 à 24 ans

* À ce montant vient s'ajouter 1,1 milliard d'euros au titre de la coopération territoriale européenne pour la France.

Qui les met en œuvre ?

- le 2^e « fonds structurels » dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale :
 - > le **fonds européen de développement régional (FEDER)**
 - > le **fonds social européen (FSE)**
- le **fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)** soutenant la politique de développement rural dans le cadre de la politique agricole commune
- le **fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)** dans le cadre de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée.

dans les régions métropolitaines



Le Département, acteur et interlocuteur des programmes européens

Dans un contexte de multiplication des programmes et de complexité accrue des procédures, et alors que l'autorité de gestion de ces programmes s'éloigne physiquement des territoires, le Département est confirmé dans son rôle d'acteur de la mise en œuvre des programmes européens et d'interlocuteur de proximité au service du territoire et de ses habitants pour :

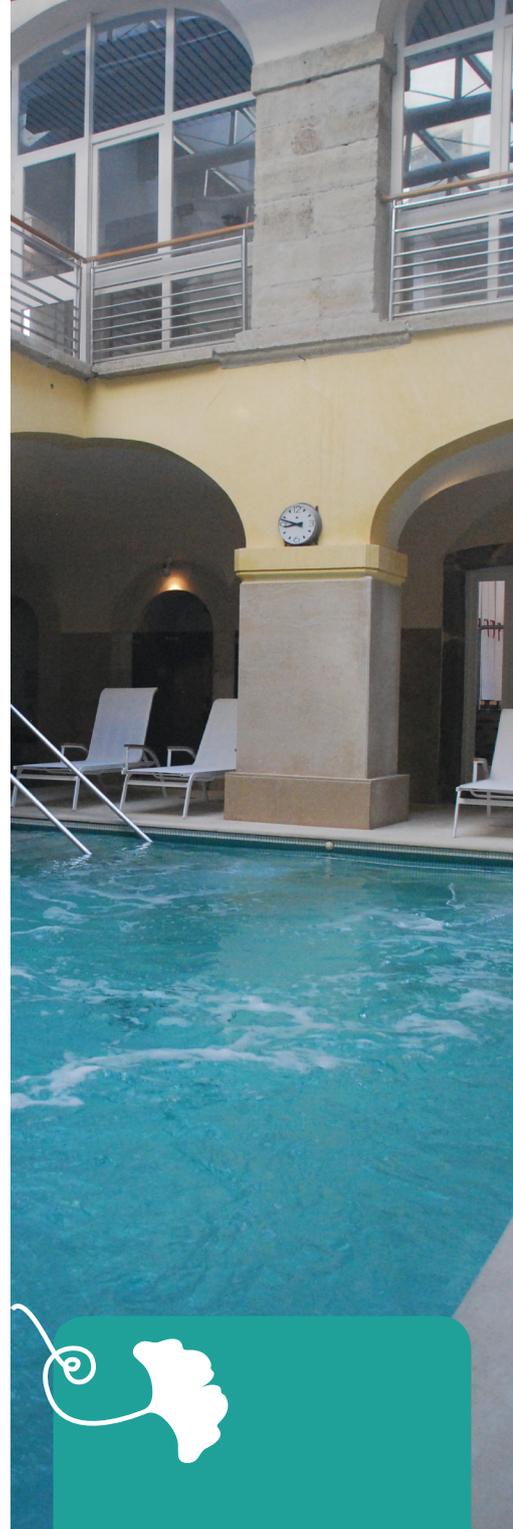
- représenter, porter et faire valoir les enjeux de la Lozère, au niveau local, régional, interrégional et national ;
 - rechercher des cofinancements européens pouvant bénéficier aux projets des porteurs de projet lozériens et du Département ;
 - accompagner et fédérer les démarches de territoire liées aux programmes européens, comme LEADER par exemple ;
 - diffuser l'information et conseiller sur les programmes européens.
- En lien avec la volonté de renforcer l'ingénierie au sein des services et mise à la disposition des territoires, le Département confirme ainsi son engagement et son rôle d'acteur de l'ingénierie territoriale.

Le lancement de la programmation

• **En Languedoc-Roussillon**, le programme régional relatif au FEDER et au FSE a fait partie des premiers programmes validés par la Commission européenne, en novembre 2014. Depuis, la programmation de premiers projets a pu être enclenchée.

Des exemples de projets portés directement par le Département de la Lozère ou par ses satellites :

- projet d'aménagement numérique en très haut débit de la Lozère : dossier déposé par le Département, le FEDER est sollicité à hauteur de 3,29 M€ ;
- projets d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les collèges : deux dossiers en voie d'être déposés par le Département, sollicitant près de 1 M€ de FEDER ;
- **station thermale de Bagnols les Bains** : dossier déposé par la SELO (concessionnaire du Département) pour le volet efficacité énergétique, le FEDER est sollicité à hauteur de 385 000 € ;



5 M€

Depuis le début de la programmation FEDER, ce ne sont pas moins de 5 M€ de financements européens qui ont été programmés ou sont en attente de l'être, pour les seuls projets portés par le Département ou ses partenaires

.....

Mais aussi :

- projets en faveur de l'**inclusion sociale** : deux dossiers déposés par le Département (accompagnement vers l'emploi et soutien à la mobilité des publics en insertion + développement d'une action de facilitateur de clauses sociales), sollicitant un peu plus de 400 000 € de FSE ;
- programme d'**accompagnement à la création d'entreprises innovantes** : un montant de 55 195 € de FSE a été attribué à Lozère Développement
- **projet écosystèmes créatifs et dynamique entrepreneuriale** : un montant de 260 256 € de FEDER devrait être attribué à Lozère Développement en septembre ;

1 M€



Pour la seule année 2015, et en comptant les dossiers qui pourraient être programmés en octobre, le FEDER Massif pourrait intervenir en soutien des projets lozériens à hauteur de 1 M€.

- **Sur le Massif central**, la programmation a également démarré, dont :

- appel à projets « **accueil de nouvelles populations** » pour les territoires :

3 dossiers ont été déposés par le Pays des Sources, le Pays Gévaudan et l'Association territoriale Causses Cévennes. Ils ont été sélectionnés et, au total pour l'ensemble des 3 projets, un montant de 201 508 € de FEDER a été attribué pour une durée de 3 ans ;

- appel à projets « **accueil de nouvelles populations – accompagnement des territoires** » : le Département a déposé un dossier, réponse attendue au comité de programmation du 26/10 pour un montant de 191 000 € de FEDER sur 3 ans ;



- appel à projets « **pôles de pleine nature** » : sur 3 candidatures déposées concernant la Lozère (Mont-Lozère, Aubrac et Gorges du Tarn), les 3 ont été retenues sur la phase émergence (1 an), pour un montant total de 112 000 € de FEDER. A l'issue de la phase d'émergence, les 3 projets auront la possibilité de déposer un dossier pour les pôles structurés et prétendre à 500 000 € de FEDER ;

- appel à projets « **itinérance** » : l'association a déposé un dossier pour l'animation, la promotion et le développement du chemin Stevenson pour un montant de 104 000 € de FEDER, réponse attendue au comité de programmation du 26 octobre.

- **Concernant le FEADER**, le Programme de développement rural devrait être validé en septembre par la Commission européenne. Des pré-programmations ont quand même été enclenchées avec le lancement d'appels à projet en faveur des exploitations agricoles, de l'installation, des CUMA, de l'industrie agro-alimentaire, de la desserte forestière, de l'agritourisme...



LEADER c'est :

- un des rares programmes européens permettant l'expérimentation ;
- une gouvernance partagée au niveau local ;
- un vrai outil de développement local ;

C'est une formidable opportunité pour les territoires d'avoir les moyens de mettre en œuvre leur stratégie locale de développement, pour le bénéfice du territoire et de ses habitants. Les territoires lozériens ont su s'en saisir.

Une nouvelle période de programmation est enclenchée : 2014-2020

Qu'est-ce que LEADER?

- un des premiers programmes européens, expérimental à ses débuts en 1991 et qui a su prendre de l'ampleur (de 217 programmes LEADER en 1991 à 2 225 sur 2007-2013 pour l'ensemble de l'Europe) ;
- un programme européen en faveur du développement local des territoires ruraux, encourageant l'innovation, la coopération, les démarches participatives, le partenariat public-privé ;
- porté par les territoires : ce sont eux qui élaborent un programme en fonction des besoins et des orientations spécifiques à chaque territoire, puis le mettent en œuvre (animation, programmation). Ils sont organisés en GAL (groupe d'action locale) et se réunissent en comité de programmation.

LEADER en Languedoc-Roussillon

- une enveloppe globale de 40 millions € de crédits FEADER est dédiée aux programmes LEADER sur la période 2014-2020 ;
- les territoires intéressés à porter un programme LEADER ont pu répondre à l'appel à projet lancé par la Région Languedoc-Roussillon en juillet 2014. Une première vague de 10 candidatures LEADER a été officiellement sélectionnée lors du Conseil régional du 24 juillet 2015. Sur la seconde vague qui est en cours, 6 autres candidatures ont été déposées. Au total, 16 programmes LEADER pourraient donc être opérationnels en Languedoc-Roussillon ;
- les GAL pourraient commencer leurs premières programmations fin 2015, début 2016 (après élaboration et signature des conventions LEADER).

LEADER en Lozère

- 3 candidatures ont été déposées et font partie des 10 retenues au niveau régional. Elles sont portées par :
 - l'association territoriale Causses Cévennes : GAL Causses Cévennes ;
 - l'association Terres de vie en Lozère : GAL Terres de vie en Lozère ;
 - le Pays du Gévaudan-Lozère : GAL Gévaudan Lozère.

La totalité de la Lozère est donc couverte par LEADER :





5,75M€

- les 3 GAL pourront compter sur une première enveloppe de crédits FEADER, représentant au total pour la Lozère 5,75 millions € ;



2,4M€

- une enveloppe supplémentaire de FEADER leur sera accordée autour de 2018, pouvant représenter au total pour la Lozère un montant de 2,4 millions € de crédits FEADER. Ce montant est indicatif à ce jour, il pourra varier en plus ou en moins en fonction de la qualité et de la performance de la programmation de chacun des GAL ;



8M€

- au total sur la période 2014-2020 et sur les 3 programmes LEADER, une dotation prévisionnelle de plus de 8 millions € de crédits FEADER pourra ainsi être mobilisée en Lozère en faveur du développement local ;



x2

- sur la période 2007-2013, le territoire lozérien avait bénéficié de plus de 3,5 millions € de crédits LEADER : l'enveloppe LEADER devrait donc plus que doubler en Lozère sur cette nouvelle période ;

Prochaine étape :

préparer les conventions entre chaque GAL, la Région (autorité de gestion du FEADER) et l'ASP (autorité de paiement du FEADER). Le Département va continuer à être étroitement associé au travail d'accompagnement des GAL lors de cette phase. Lorsque ces conventions auront été finalisées et signées, elles permettront à chaque GAL de commencer la programmation des projets.



1 M€

Le Département sera un cofinancier important de LEADER :

Une enveloppe a été réservée pour co-financer leader et les appels à projets à hauteur de 1 M€ pour les 2 ans à venir

Le Département, fédérateur des territoires

Sur la période 2014-2020, le Département continuera de cofinancer l'animation des GAL. Des crédits seront également réservés pour intervenir en cofinancement de projets déposés auprès des GAL ;

En préparation des nouvelles programmations, le Département a enclenché le travail avec les GAL pour mettre en cohérence ses règlements d'intervention en lien avec les programmes LEADER de chaque GAL. Il restera à définir quel pourra être son périmètre d'intervention, en lien avec la réforme territoriale (loi Notr) ;

En lien avec la volonté de renforcer l'ingénierie territoriale au sein des services, le Département s'est positionné comme un partenaire actif en accompagnement des GAL, de la phase de préparation des candidatures LEADER jusqu'à leur mise en œuvre. Cet accompagnement rapproché a permis de confirmer les liens de confiance et de renforcer les habitudes de travail entre les territoires et le Département.

Quelques mots sur l'ATI (approche territoriale intégrée)

En Languedoc-Roussillon, il est prévu qu'une partie du FEDER soit programmée au titre d'un volet territorial : ce sont les ATI.

Ces ATI doivent être portées par un/des chef(s) de file, représentant les territoires organisés (GAL, pays, PNR et parcs nationaux, EPCI...). La Région a lancé un appel à projet ATI en décembre 2014 et les territoires intéressés avaient jusqu'au 30 mars 2015 pour déposer une pré-candidature.

- En Lozère, sur les 4 pré-candidatures qui avaient été déposées, 3 ont été retenues et ont déposé dans les temps leurs candidatures.

Il s'agit de l'association territoriale Causses Cévennes, de l'association Terres de vie en Lozère et du PNC.

- Prochaine étape : la sélection des candidatures. Un comité technique régional devrait se réunir à ce sujet fin septembre. La sélection définitive par la Région, en tant qu'autorité de gestion pourrait intervenir en octobre. Le Département, en tant que partenaire institutionnel des programmes européens et en tant que membre du comité de sélection, continue d'être associé tout au long du processus de sélection des candidatures.